



**PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES**  
**(EURO MEDIUM TERM NOTE PROGRAMME)**  
**DE 750.000.000 D'EUROS**

Le présent supplément (le « **Supplément** ») complète, et doit être lu conjointement avec, le prospectus de base du 19 Juillet 2016 (le « **Prospectus de Base** ») visé par l'Autorité des marchés financiers (« **l'AMF** ») sous le n°16-331 en date du 19 juillet 2016, préparé par la Région des Pays de la Loire (« **l'Emetteur** » ou la « **Région des Pays de la Loire** ») et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 750.000.000 d'euros (Euro Medium Term Note Programme) (le « **Programme** »). Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la « **Directive Prospectus** »).

Le présent Supplément a pour objet de faire connaître aux investisseurs l'évolution récente de la situation budgétaire de la Région des Pays de la Loire. Il a été préparé à la suite de l'adoption de la décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2016 et du Budget Primitif de l'année 2017, conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus.

Des copies de ce Supplément seront disponibles sur demande et sans frais aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, aux bureaux désignés des Agents Payeurs, tels qu'indiqués à la fin du Prospectus de Base, et sera publié sur le site internet (i) de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (ii) de l'Emetteur (<http://www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/emissions-obligataires/>).

Conformément à l'article 16.2 de la Directive Prospectus et à l'article 212-25 II du Règlement Général de l'AMF, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter ou de souscrire ces Titres avant que ce Supplément ne soit publié, ont le droit de retirer leur acceptation pendant deux jours ouvrés après la publication de ce Supplément, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2017 (inclus).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

## TABLE DES MATIERES

1. Description de l'Emetteur	3
2. Responsabilité du Supplément au Prospectus de Base	16

Le présent Supplément au Prospectus de Base présente la décision modificative n°2 de l'année 2016 et le budget primitif de l'année 2017 de la Région des Pays de la Loire. Ils ont été adoptés par le Conseil régional respectivement les 20 et 21 octobre 2016 et les 14, 15 et 16 décembre 2016.

## 1- Description de l'Emetteur

Les développements ci-après viennent compléter la section IV.2.2.2 « présentation administrative » (P.95 et suivantes) de la partie « Description de l'Emetteur » du Prospectus de Base.

### 1.1. Décision modificative n°2 de l'année 2016

#### Présentation Générale

La décision modificative (« DM ») n°2 de l'année 2016 (la « DM2 ») a pour vocation de modifier et d'ajuster en recettes comme en dépenses les inscriptions initiales du budget primitif (« BP ») de l'année 2016 (le « BP 2016 ») et du budget supplémentaire (« BS ») de l'année 2016 (le « BS 2016 »).

La DM2 valide pleinement la stratégie financière de la Région présentée au BP 2016 et confortée lors du BS 2016.

Elle démontre la capacité de la Région à infléchir la trajectoire de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Les dépenses supplémentaires sont financées par redéploiement ou par l'inscription de nouvelles recettes.

Cette DM2 confirme les priorités du mandat, à savoir :

- Favoriser les réussites individuelles et collectives des jeunes, à travers l'appui apporté aux politiques de **l'apprentissage, de l'enseignement secondaire et supérieur** ;
- Amplifier la politique active de **réduction du chômage** par un renforcement de la **formation des demandeurs d'emploi** ;
- Préserver un **équilibre entre des territoires**, à travers notamment la politique d'animation des territoires et l'abondement d'une enveloppe consacrée aux contrats de territoire ;
- Renforcer le **logement des jeunes** et soutenir l'action en matière de **réhabilitation thermique et de renouvellement urbain**.

#### Les grands équilibres issus de la DM2

Équilibré en recettes et en dépenses, le BP 2016 augmenté du BS 2016 et de la DM2 s'établit à 1 497,8 M€ (hors mouvements comptables sur emprunts).

Cette décision modificative s'inscrit dans le respect des grands équilibres du BP 2016, à savoir :

- Une épargne brute à 245,5 M€ ;
- La stabilisation de l'emprunt à 235,8 M€ ;
- Des dépenses de fonctionnement en retrait de 27 M€ par rapport au budget 2015 (BP + BS + DM), hors plan 500 000 formations ;

- Des dépenses d'investissement en diminution de 70,3 M€, établies à 560,7 M€ par rapport au budget 2015 (BP + BS + DM).

## Les dépenses régionales de l'exercice 2016

FONCTIONNEMENT 2016	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Montant (en M€)	% du total	Montant (en M€)	% du total
Finances, ressources humaines, affaires régionales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale	5,34	0,88%	219,65	25,93%
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	30,35	5,02%	28,15	3,32%
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	300,65	49,76%	326,17	38,50%
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	85,30	14,12%	80,83	9,54%
Transports, mobilité, infrastructures	137,28	22,72%	150,16	17,73%
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	7,93	1,31%	7,55	0,89%
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	32,34	5,35%	30,47	3,60%
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	4,96	0,82%	4,16	0,49%
<b>TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts (*)</b>	<b>604,15</b>	<b>100,00%</b>	<b>847,14</b>	<b>100,00%</b>
Mouvements comptables sur emprunts				
<b>TOTAL</b>	<b>604,15</b>	<b>100,00%</b>	<b>847,14</b>	<b>100,00%</b>

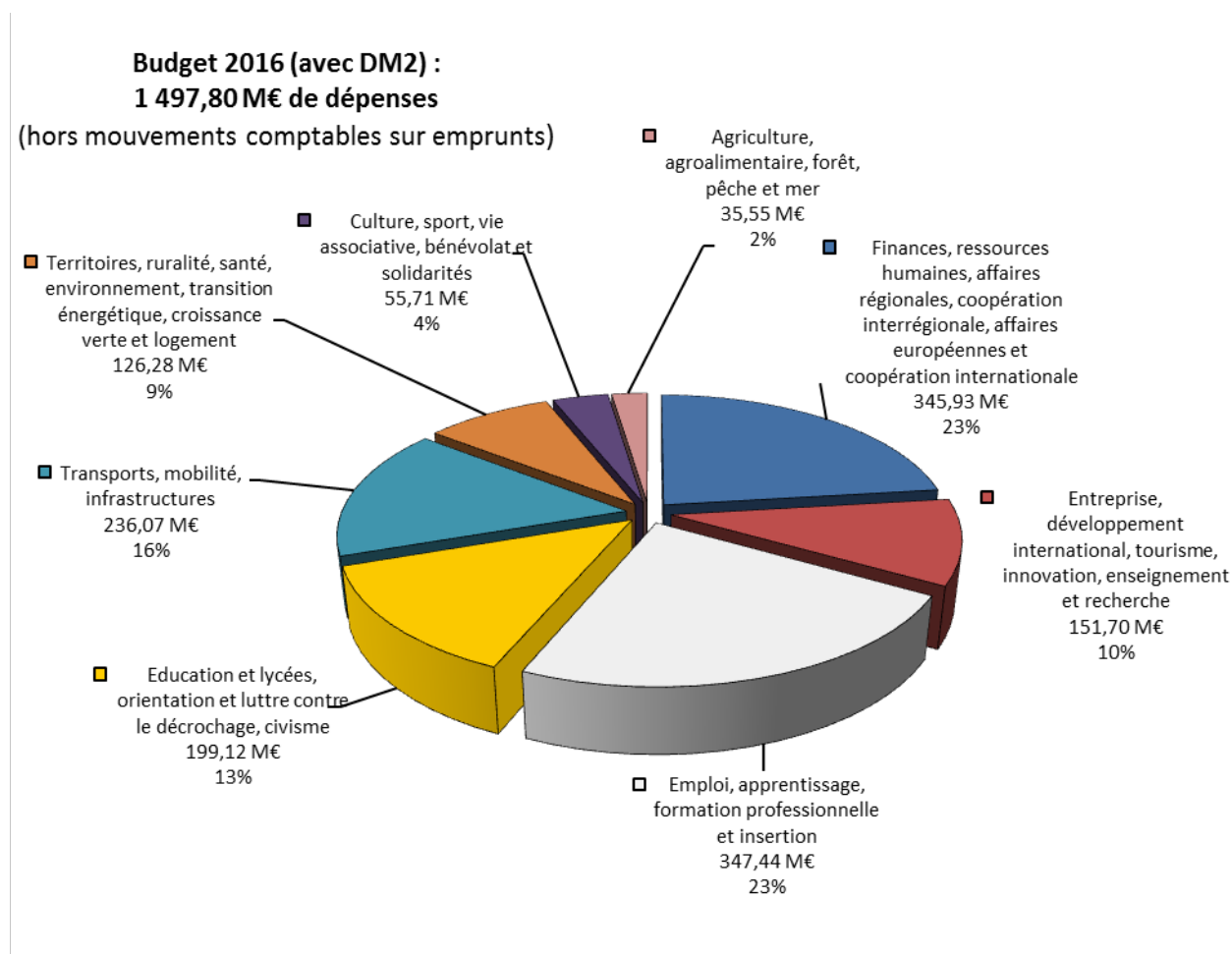
INVESTISSEMENT 2016	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	Montant (en M€)	% du total	Montant (en M€)	% du total
Finances, ressources humaines, affaires régionales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale	11,82	1,36%	126,28	19,41%
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	110,93	12,78%	123,55	18,99%
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	48,36	5,57%	21,27	3,27%
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	450,91	51,94%	118,29	18,18%
Transports, mobilité, infrastructures	93,07	10,72%	85,91	13,20%
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	65,22	7,51%	118,73	18,25%
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	57,82	6,66%	25,25	3,88%
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	30,04	3,46%	31,39	4,82%
<b>TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts (*)</b>	<b>868,17</b>	<b>100,00%</b>	<b>650,66</b>	<b>100,00%</b>
Mouvements comptables sur emprunts			200,00	
<b>TOTAL</b>	<b>868,17</b>	<b>100,00%</b>	<b>850,66</b>	<b>100,00%</b>

(\*) Données prévisionnelles du BP 2016, du BS 2016 et de la DM2

Avec ce budget supplémentaire, les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2016 sont portées à 847,14 M€.

Elles sont en diminution par rapport aux BP 2016 et BS 2016 (-1,6 M€) tandis que les recettes de fonctionnement sont abondées de 13 M€. Cela permet de dégager une épargne supplémentaire de 9,68 M€ par rapport au BP 2016.

Avec 850,7 M€ au total et 650,7 M€ pour les seules dépenses hors mouvements comptables sur emprunts, les dépenses d'investissement sont maintenues à un haut niveau, tout en étant maîtrisées comme l'atteste la diminution de 22,2 M€ par rapport aux BP 2016 et BS 2016.



### Les recettes régionales 2016 à l'issue de la DM2

Les recettes réelles, hors emprunt (235,8 M€) attendues au titre de la DM2 s'élèvent à 1 230,8 M€, soit une évolution de -1,90% par rapport aux BP 2016 et BS 2016.

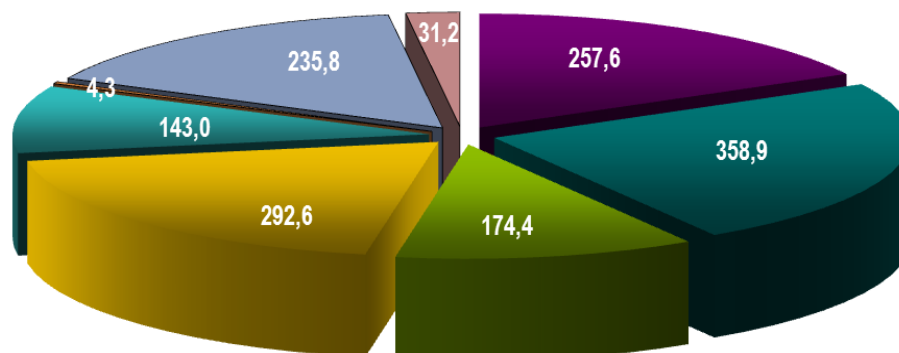
En fonctionnement, 13 M€ de recettes complémentaires ont été inscrites lors de cette DM2. Cette évolution de +1,2% provient essentiellement des recettes fiscales (+6,9 M€), des recettes liées aux politiques régionales (+4,8 M€) et des concours financiers de l'Etat (+0,9 M€)

En section d'investissement, les recettes réelles sont diminuées de 36,8 M€ (-21,04%) et sont essentiellement la résultante des diminutions de recettes de politiques publiques liées à la gestion des fonds structurels européens, conséquence des décalages de réalisation.

En ajoutant le recours à l'emprunt, les recettes régionales du budget 2016 (BP+BS+DM2) s'élèvent à 1 497,8 M€.

## Recettes du Budget 2016 : 1 497,8 M€\*

En millions d'euros



- Recettes de compensation issues de la réforme fiscale
- Fiscalité indirecte : TICPE + taxe sur les cartes grises
- Fiscalité indirecte : Ressources fiscales de la formation professionnelle et de l'apprentissage
- Concours de l'Etat
- Recettes de politiques publiques
- Opérations Financières
- Emprunt
- Autres

\*Données Rapport DM2

RECETTES (en millions d'euros)	Montants 2016	%
Recettes de compensation issues de la réforme fiscale	257,6	17%
Fiscalité indirecte : TICPE + taxe sur les cartes grises	358,9	24%
Fiscalité indirecte : Ressources fiscales de la formation professionnelle et de l'apprentissage	174,4	12%
Concours de l'Etat	292,6	20%
Recettes de politiques publiques	143,0	10%
Opérations Financières	4,3	0%
Emprunt	235,8	16%
Autres	31,2	2%
<b>TOTAL</b>	<b>1497,8</b>	<b>100%</b>

## Les recettes de compensation issues de la réforme fiscale

Compte tenu des incertitudes entourant l'évolution du nouveau panier de ressources fiscales issues de la réforme de la fiscalité directe locale, les inscriptions du BP 2016 ont été établies sur la base de prévisions budgétaires prudentes.

Au vu des informations plus précises à disposition, une inscription supplémentaire de 5,3 M€ en DM2 porte la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à 208,0 M€, traduisant une progression de 2,6% par rapport au BS 2016 confirmant l'évolution en « dents de scie » de cette recette.

## La fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte comprend la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) et la taxe sur les cartes grises pour un montant de 358,9 M€, stable par rapport aux décisions budgétaires précédentes.

La fiscalité indirecte inclut également les ressources fiscales de substitution s'agissant de la formation professionnelle et de l'apprentissage, pour un montant de 174,4 M€. Celles-ci sont en augmentation de + 0,8% par rapport au BS 2016.

## Les concours financiers de l'Etat

En fonctionnement, le montant des concours financiers de l'Etat s'établit à 274,2 M€, en légère hausse de 0,3% par rapport aux prévisions du BP 2016 et du BS 2016. Cette hausse est imputable à l'augmentation de 7,9% de la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité (DTCE) qui atteint une inscription de 7,8 M€ sur l'année 2016.

En investissement, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est ajusté par une baisse de 1,6 M€ en DM2. En effet, bien que les dépenses d'investissement en 2015 se soient révélées particulièrement élevées (597 M€), le niveau des dépenses éligibles à la récupération est moindre, la part de subventions ayant été plus importante que les opérations en maîtrise d'ouvrage.

## Autres recettes, liées aux politiques régionales

Les prévisions de recettes liées aux politiques régionales nécessitent un ajustement global à la baisse de 30,2 M€, comprenant une majoration de la section de fonctionnement de 4,9 M€ et une minoration en investissement de 35,1 M€.

Cette baisse de 35,1 M€ est liée à 2 phénomènes complémentaires :

- Certaines recettes, notamment liées à la gestion des fonds européens ne sont versées qu'à la condition de la réalisation de dépenses identifiées. Certains retards liés à l'instruction des dossiers impliquent une minoration des dépenses et par là même, une minoration des recettes attendues. Toutefois, il s'agit d'un mouvement neutre pour les finances régionales ;
- Un décalage des recettes dans le temps. Certaines recettes attendues pour 2016 ne seront versées qu'en 2017.

## Un emprunt d'équilibre qui n'augmente pas

A travers la DM2, l'épargne brute s'établit à 245,6 M€. L'emprunt d'équilibre reste inchangé pour s'établir à 235,8 M€.

## 1.2. Budget Primitif 2017

### Présentation Générale

Le Conseil régional des Pays de la Loire s'est réuni en séance plénière les 14, 15 et 16 décembre 2016 pour voter son budget primitif 2017 (le « **BP 2017** »).

Le BP 2017 constitue le reflet de l'élargissement du périmètre de l'action régionale. Deux raisons principales à ce périmètre élargi :

- La mise en application de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République promulguée le 7 août 2015, dite « loi NOTRe », vient renforcer les régions dans le paysage institutionnel local. Cette loi prévoit notamment un élargissement des compétences des régions, ces dernières héritant de certaines compétences autrefois exercées par les départements. Les régions deviennent ainsi compétentes pour la gestion des transports routiers non urbains (lignes régulières et transports à la demande), les transports scolaires hors élèves en situation de handicap, les transports réguliers maritimes, la construction, l'aménagement et l'exploitation des gares publiques de voyageurs ainsi que les lignes ferroviaires d'intérêt local destinées à des fins de transports. Cela se traduit dans le BP 2017 par l'inscription de 212,67 M€ de dépenses supplémentaires sur le volet transport (interurbains, scolaires et maritimes), mais aussi par des recettes nouvelles. En effet, ce transfert de compétences est accompagné par l'octroi d'une part supplémentaire de 25 % de la CVAE, portant ainsi de 25 % en 2016 à 50 % en 2017 le produit perçu par les régions. Concrètement, le BP 2017 est doté d'une inscription de 429,4 M€ au titre de la CVAE, correspondant à une augmentation de 217,7 M€ par rapport au BP 2016 ;
- La mise en place du plan 500 000 formations, en partenariat avec l'Etat français pour lutter contre le chômage. Cela se manifeste par une inscription de 36,67 M€ de dépenses sur le BP 2017.

Le BP 2017 constitue, par ailleurs, le reflet de la nouvelle stratégie financière de la Région dont les fondamentaux sont rappelés ci-dessous :

- stabiliser la capacité de désendettement de la région Pays de la Loire à hauteur de 7 années en fin de mandature ;
- diminuer progressivement le recours à l'emprunt ;
- réaliser 100 M€ d'économies de fonctionnement en cumulé sur le mandat ;
- maintenir un haut niveau d'épargne brute à hauteur de 250 M€ ;
- réduire progressivement le montant des dépenses d'investissements sur le mandat pour atteindre une cible entre 400 et 450 M€ en fin de mandat ;
- ne pas recourir au levier fiscal sur la durée du mandat 2016-2021.

Compte tenu de ce périmètre élargi en 2017, les comparaisons avec le BP 2016 se font à périmètre constant. Ainsi les dépenses et les recettes liées à la loi NOTRe et le plan 500 000 formations ont été neutralisées.

### Les grands équilibres issus du BP 2017

Équilibré en recettes et en dépenses, le BP 2017 s'établit à 1 757,1 M€ (hors mouvements comptables sur emprunts), dont 1 057,4 M€ au titre des dépenses de fonctionnement et 699,7 M€ pour l'investissement.



L'épargne brute connaît une progression de 9,8 M€ entre le BP 2016 (235,8 M€) et le BP 2017 (245,6 M€).

L'emprunt est maîtrisé à 220,8 M€ dans le BP 2017, soit une réduction de 6,4% par rapport au BP 2016.

## Les dépenses régionales de l'exercice 2017

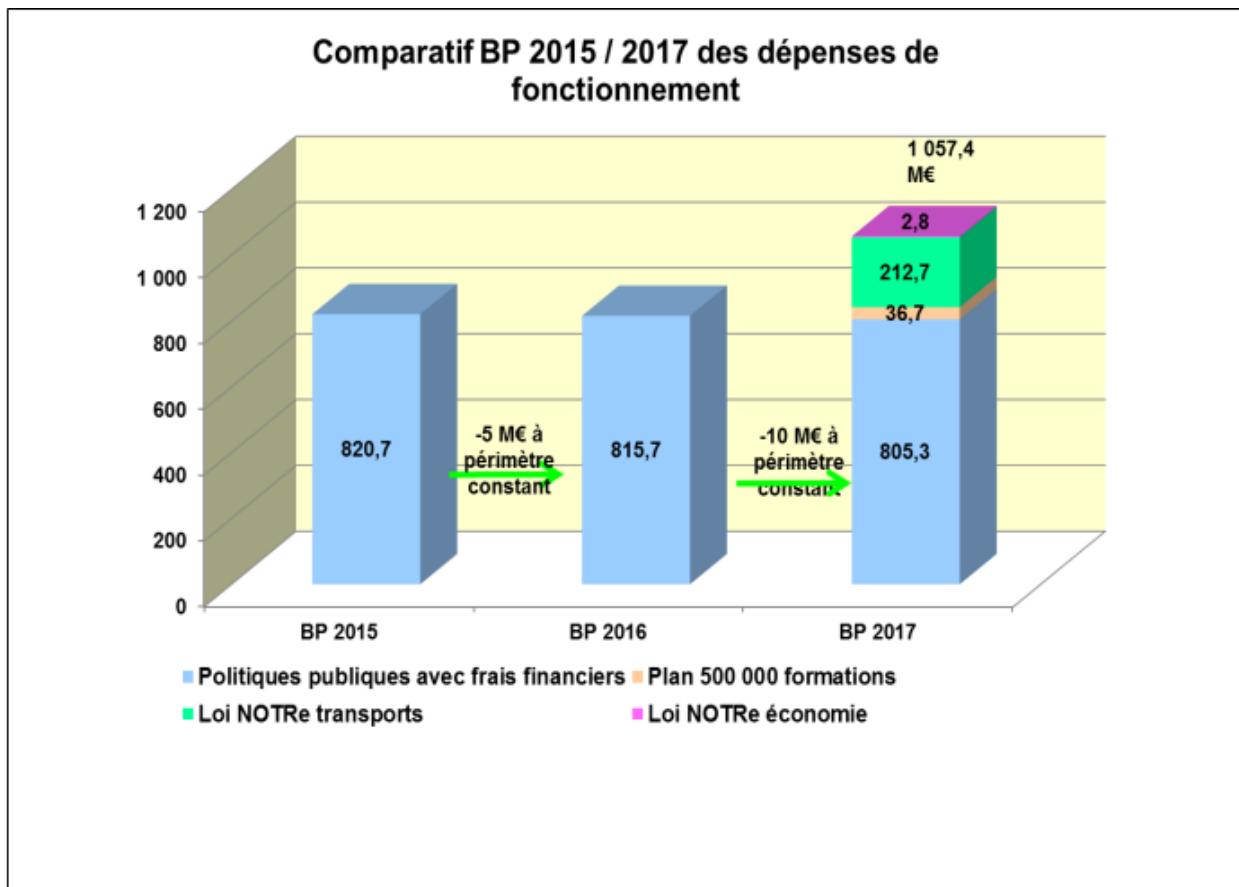
FONCTIONNEMENT 2017	Autorisations d'engagement		Credits de paiement	
	Montant (en M€)	% du total	Montant (en M€)	% du total
Finances, ressources humaines, affaires régionales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale	22,07	3,43%	261,23	24,70%
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement et recherche	32,00	4,97%	28,21	2,67%
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	307,68	47,79%	325,36	30,77%
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	82,47	12,81%	80,58	7,62%
Transports, mobilité, infrastructures	155,17	24,10%	320,70	30,33%
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	8,10	1,26%	7,95	0,75%
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	31,12	4,83%	29,30	2,77%
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	5,15	0,80%	4,12	0,39%
<b>TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts (*)</b>	<b>643,76</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 057,45</b>	<b>100,00%</b>
Mouvements comptables sur emprunts				
<b>TOTAL</b>	<b>643,76</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 057,45</b>	<b>100,00%</b>

INVESTISSEMENT 2017	Autorisations de programme		Credits de paiement	
	Montant (en M€)	% du total	Montant (en M€)	% du total
Finances, ressources humaines, affaires régionales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale	79,70	13,68%	126,43	18,07%
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement et recherche	142,54	24,47%	127,80	18,26%
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	44,57	7,65%	20,96	3,00%
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	62,00	10,64%	93,70	13,39%
Transports, mobilité, infrastructures	93,03	15,97%	90,00	12,86%
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	108,47	18,62%	86,15	12,31%
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	24,18	4,15%	17,09	2,44%
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	28,08	4,82%	137,57	19,66%
<b>TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts (*)</b>	<b>582,56</b>	<b>100,00%</b>	<b>699,70</b>	<b>100,00%</b>
Mouvements comptables sur emprunts			75,00	
<b>TOTAL</b>	<b>582,56</b>	<b>100,00%</b>	<b>774,70</b>	<b>100,00%</b>

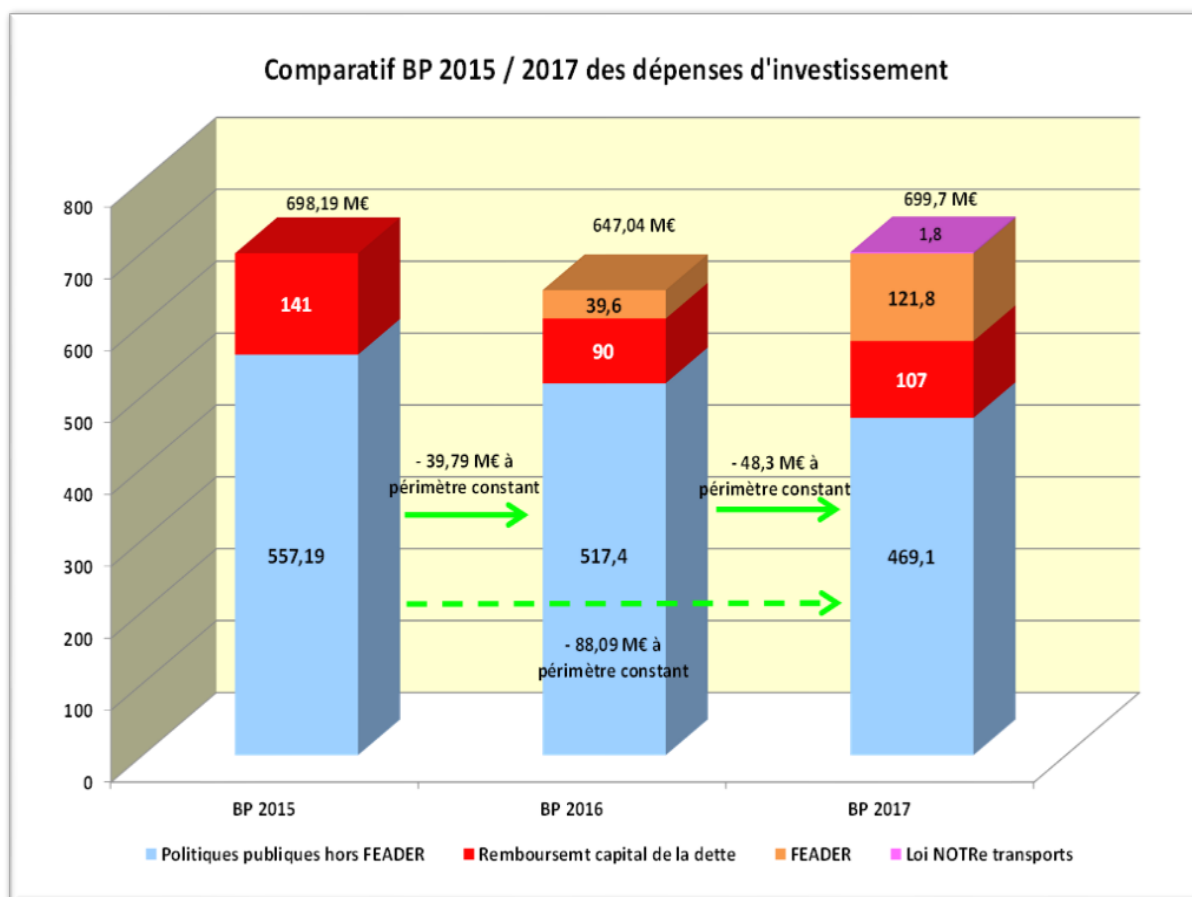
(\*) Données prévisionnelles du BP 2016, du BS 2016 et de la DM2

Avec ce BP 2017, les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2017 sont portées à 1 057,4 M€, ce qui constitue une diminution de 10 M€ à périmètre constant, à savoir hors dépenses liées à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe et hors plan 500 000 formations.

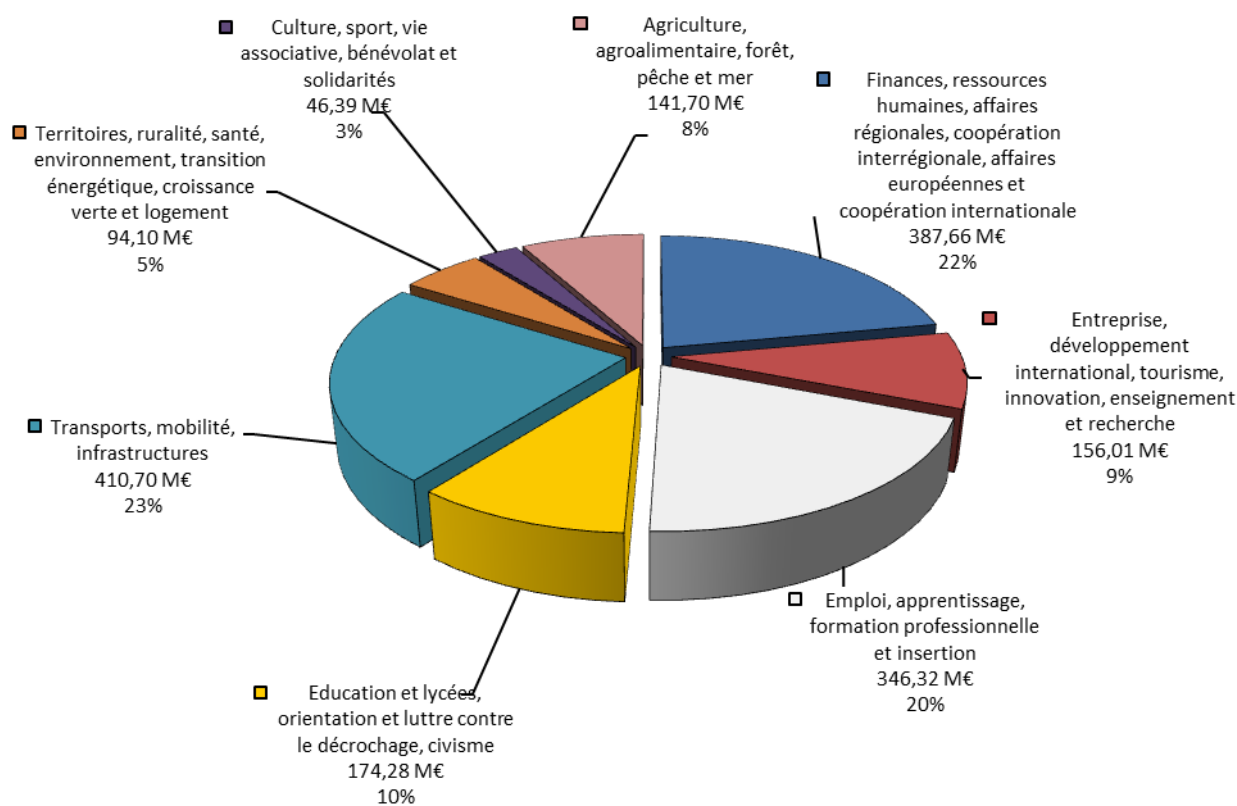
Ces économies sur la section de fonctionnement permettent de dégager une épargne brute de +9,8 M€ par rapport au BP 2016.



Avec 774,7 M€ au total et 699,7 M€ pour les seules dépenses hors mouvements comptables sur emprunts, les dépenses d'investissement sont maintenues à un haut niveau, tout en étant maîtrisées. Hors remboursement du capital de la dette et hors fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) (le FEADER étant équilibré en dépenses et en recettes, celui-ci est donc neutralisé), ces dépenses s'élèvent à 469,1 M€, soit une réduction de 48,3 M€ par rapport au BP 2016.



**Budget Primitif 2017 :**  
**1 757,10 M€ de dépenses**  
 (hors mouvements comptables sur emprunts)



**Les recettes régionales inscrites au BP 2017**

Les recettes réelles, hors emprunt, attendues au titre du BP 2017 s'élèvent à **1 536,3 M€**, soit une évolution de +25,2% par rapport au BP 2016. Cette augmentation s'explique par la montée en puissance du rôle des Régions au sein du paysage institutionnel local en 2017.

En fonctionnement, 1 303,1 M€ de recettes ont été inscrites lors de ce BP 2017, soit une hausse de 23,9% (+251,5 M€) par rapport au BP 2016. Les nouvelles recettes sont les suivantes :

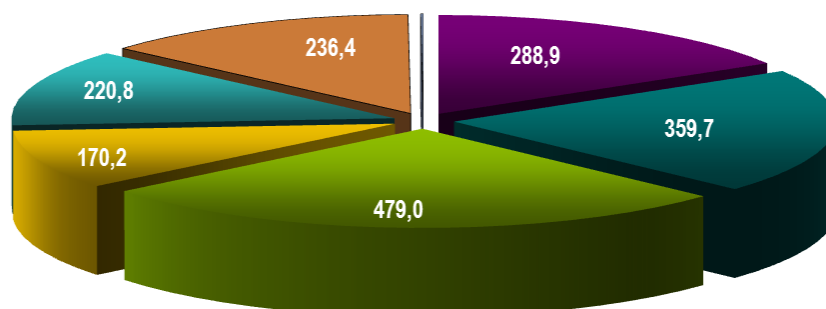
- Le transfert d'une nouvelle part de CVAE afin de compenser les transferts de compétences organisé par la loi NOTRe ;
- La perception d'une nouvelle recette de 27,4 M€ destinée à pérenniser les compétences économiques transférées du Département à la Région ;
- La montée en puissance de la formation professionnelle impliquant l'inscription d'une recette supplémentaire de 33,7 M€.

En section d'investissement, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite « loi MAPTAM ») a transféré aux Régions la gestion des fonds européens, traduisant l'inscription d'une recette en hausse de plus de 207%, soit 82,2 M€.

En ajoutant le recours à l'emprunt, les recettes régionales du BP 2017 s'élèvent à 1 757,1 M€.

## Recettes du Budget 2017 : 1 757,1 M€\*

En millions d'euros



- Concours de l'Etat
- Fiscalité indirecte (TICPE + taxe sur les cartes grises)
- Recettes de compensation issues de la réforme fiscale
- Ressources fiscales de substitution des recettes de la formation professionnelle et de l'apprentissage
- Emprunt
- Recettes de politiques publiques
- Opérations Financières

\*Données Rapport BP17

RECETTES (en millions d'euros)	Montants 2017	%
Concours de l'Etat	288,9	16%
Fiscalité indirecte (TICPE + taxe sur les cartes grises)	359,7	20%
Recettes de compensation issues de la réforme fiscale	479,0	27%
Ressources fiscales de substitution des recettes de la formation professionnelle et de l'apprentissage	170,2	10%
Emprunt	220,8	13%
Recettes de politiques publiques	236,4	13%
Opérations Financières	2,0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>1 757,1</b>	<b>100%</b>

### Les recettes de compensation issues de la réforme fiscale

Les nouveaux transferts de compétences organisés par la loi NOTRe s'agissant notamment des transports ont engendré une nouvelle répartition de la CVAE, les Régions percevant désormais 50% de CVAE, les 25% supplémentaires étant nouvellement attribués au détriment des Départements. La CVAE représente dorénavant 44,3% de la fiscalité régionale et les premières tendances font état d'une recette de 429,5 M€ au titre de l'année 2017.

Les inscriptions au BP 2017 concernant les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) sont relativement stables par rapport à 2016, avec respectivement 21,7 M€ et 15,89 M€ inscrits.

## La fiscalité indirecte

Concernant la **fiscalité indirecte**, le produit attendu s'élève à **530 M€**, soit une légère baisse par rapport aux inscriptions 2016, en raison d'une diminution de l'inscription des recettes de formation professionnelle et d'apprentissage sur la partie primes et aides aux employeurs d'apprentis. Cette diminution est atténuée en raison du dynamisme constaté sur les autres ressources de formation professionnelle et d'apprentissage (-1,6% au total, soit un montant global de 170,2 M€).

Les inscriptions 2017 au titre de la **TICPE** et de la **taxe sur les cartes grises** sont sensiblement équivalents à 2016, avec des montants de 232,0 M€ et 127,8 M€.

## Les concours financiers de l'Etat

En 2017, la Région doit faire face à une nouvelle baisse des concours financiers de l'Etat de 9,9%, pour s'établir à 246,5 M€. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) diminue de 23,4 M€ avec une proposition d'inscription de 185,4 M€ au BP 2017 contre 208,9 M€ l'an passé.

12,37 M€ sont inscrits au titre de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), soit une baisse de 22,05% par rapport à 2016.

Le montant de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) notifiée en 2016 est stabilisée à 18,6 M€.

Un montant identique de 23,12 M€ est inscrit au BP 2017 au titre de la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES).

Enfin, pour 2017, le montant attendu au titre des allocations compensatrices de fiscalité est estimé à 6,9 M€ pour la Région, soit une diminution de 4,7% par rapport au budget précédent.

Pour ce qui est du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), le BP 2017 prévoit des recettes en baisse par rapport aux années précédentes en raison d'un niveau de dépenses éligibles moindre. Les prévisions d'inscription budgétaire pour 2017 s'élèvent à 15 M€ contre 20 M€ au BP 2016.

## Autres recettes, liées aux politiques régionales

Les prévisions de recettes liées aux politiques régionales s'établissent à 234,6 M€ en 2017, soit une hausse de 63,5% par rapport au BP 2016.

Cette hausse est essentiellement liée au plan national 500 000 formations (33,7 M€), dispositif mis en place en 2016, aux recettes issus du FEADER pour la programmation 2014-2020, ainsi qu'aux recettes tarifaires liées aux transports routiers (7,6 M€).

En fonctionnement, les inscriptions atteignent 81,7 M€ et 154,7 M€ en investissement.

## Un emprunt d'équilibre en baisse

Les propositions budgétaires permettent de dégager une épargne brute de 246,7 M€ qui viendra ainsi autofinancer l'effort d'investissement annuel.

La préservation d'un haut niveau d'autofinancement des investissements, par l'épargne et diverses recettes de la section d'investissement, conduit à maîtriser l'emprunt à 220,8 M€, soit une diminution de 6,4% par rapport à 2016.

## 2- Responsabilité du Supplément au Prospectus de Base

### Personnes qui assument la responsabilité du présent Supplément

#### Au nom de l'Emetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, nous attestons que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nantes, le 27 février 2017

#### Région des Pays de la Loire

Hôtel de Région  
1 rue de la Loire  
44 966 Nantes Cedex 9  
FRANCE

#### Représentée par :

Monsieur Bruno RETAILLEAU  
Président du Conseil régional  
Téléphone : +33 2 28 20 50 00



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment des articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a visé le présent Supplément au Prospectus de Base le 27 février 2017 sous le numéro n°17-073. Ce Supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base du prospectus de base tel que complété par ce Supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.